

PAUL DE MISTRAL DE MONDRAGON

III^{ème} du prénom

Coseigneur de Barbentane

1623 - 1694

et

sa fille Françoise,

1659 - 1727

Dernière Mondragon à Barbentane

Par Denis MARTIN

Paul de MISTRAL de MONDRAGON, seigneur de Darboux, coseigneur de Barbentane, devint seigneur de Crozes à la mort de Dominique de MISTRAL, son oncle.

- Né en 1623 à Barbentane.
- Marié à Marie de MANTIN en 1643 à Avignon.
- Mort à Barbentane en 1694.

Sa "carrière" semble se limiter à une brève, et sans doute honorifique, fonction de viguier de Marseille et à la fonction de Premier consul d'Aix-en-Provence pour l'année 1669. Paul III^{ème} du nom, sans postérité mâle, dernier seigneur de Mondragon de Barbentane, vécut essentiellement une existence de gentilhomme barbentanais principalement occupé à la gestion de son patrimoine foncier et du "train de vie" familial, à l'éducation de ses filles... et à la chasse !

En 1658 il fit construire en l'église paroissiale, la chapelle des MONDRAGON où sont inhumés beaucoup d'entre eux.

Carrière et mariage

De quelques rares certitudes...

Le temps des guerriers est-il définitivement révolu... ? Peut être si l'on en juge par les seuls éléments objectifs livrés par les textes anciens !

- En 1647, il fut un bien jeune viguier (officier de justice) de Marseille ;
- En 1669 il est élu Premier consul d'Aix pour l'année.

Dans ce dernier poste, qu'il tint trois quarts de siècle après son aïeul Paul I^{er}, Paul III connut des temps plus calmes : finies les rigueurs d'un siège implacable, finies les sorties les armes à la main, finies les négociations difficiles avec les grands personnages de l'époque !

La liste des faits des syndics et consuls (Bibliothèque Méjanès à Aix) ne mentionne que trois faits pendant le consulat de Paul III : des bornages de territoires autour d'Aix, une nouvelle évaluation des monnaies locales et, tout est important pour la bonne marche d'une cité, le 8 mai 1669, Paul III prend un arrêté interdisant "*... de jeter eaux et ordures par les fenêtres, de jour comme de nuit.*" Peut-être l'arrêté de 1669 n'est-il plus en vigueur de nos jours, mais il semble bien que les comportements, ainsi sagement inculqués aux Aixois par Paul III, perdurent à la satisfaction générale !

Il semble donc que Paul III vécut essentiellement à Barbentane où il se serait contenté de gérer ses biens et ses terres et de s'adonner aux plaisirs de la chasse.

Brève fonction militaire ?

Et pourtant un laconique et bien indirect document permet de se poser la question. Le 30 juin 1652 se présente devant notaire à Saint-Rémy un certain Louis BARRE, originaire de Barbentane qui se dit "*Cavalier de la Compagnie de cheveu-légers de Monsieur de (MONDRAGON ?)*" (lecture hélas difficile...), et que "*considérant les hasards de la guerre*" il souhaite faire son testament⁶⁷. Il faut admettre comme possible que Paul III ait pu, à un moment de son existence, assumer des fonctions militaires, sachant que, si tel est le cas, elles n'ont guère marqué l'histoire du temps.

Que se passait il donc en France en 1652 ? Nous sommes alors en pleine Fronde et le 2 juillet 1652, le "Grand Condé" s'empare de Paris, causant un sérieux revers à MAZARIN et Anne d'AUTRICHE. Cette victoire sera sans lendemain, le héros de Rocroi ne tardera pas à se discréditer et devra abandonner la capitale (octobre 1652).

Le jeune Paul III, si c'est bien de lui qu'il s'agit, fut-il au service du roi ou des frondeurs ? Ou bien, ce qui est peu vraisemblable, est-on en présence de son frère Jean-Paul, chevalier de Malte ? La question reste posée...

Mariage et la vie à Barbentane

Le 21 avril 1643, l'un et l'autre étant mineurs, Paul III épousa Marie de MANTIN en l'église paroissiale Saint-Etienne de la Sainte Marie Magdeleine d'Avignon aujourd'hui disparue¹⁹, pièce n°237. Marie est richement dotée de 24 000 livres et 3 000 livres de coffres et "ameublements". De surcroît, et conformément à une coutume bien établie, sa dot est arrondie par une liste de débiteurs du sieur de Paul III de Mistral de Mondragon (1623-1694)

Mantin qui devront régler entre les mains du gendre. Parmi eux, Pierre RAOULX, bourgeois de Barbentane, redevable de 12 000 livres.

Marie de MANTIN était fille de Gaspard de MANTIN, baron d'Allier et de Montbrun...

Parenthèse sur une parenté lointaine

Marie de MANTIN avait un frère Etienne marié en 1653 à Marie-Faure de BOLOGNE, cousine issue de germain de Charles-Faure-Vieux de la MOTTE, capitaine-châtelain de Mirmande, marié en 3^{ème} noce pour elle à Jeanne MARTIN, sœur de Pierre MARTIN, drapier « drappant » de Mirmande, lui-même père de Jean-Grégoire MARTIN, mon ancêtre direct dit « maître-cuisinier » à Mirmande. Or ce dernier, sans raison connue, quitte Mirmande, vient à Barbentane vers 1660 où 1670 et y épouse en 1677 une fille de l'hôtelier Etienne VINON tenant l'auberge du Cheval Blanc.

Il est tentant de relier cette installation de Jean-Grégoire à Barbentane, où il fera souche, à cette lointaine parenté par alliance avec les MANTIN et MONDRAGON au service desquels il était peut-être, par exemple pour assurer la gestion de l'auberge « Saint Pierre et Saint Paul » acquise par Paul III en 1663.

A part peut être les deux seules années où il eut des charges à Marseille et Aix, Paul III semble avoir presque toujours habité Barbentane et, à défaut d'être en mesure d'écrire son "histoire", voici au moins quelques jalons concernant sa présence :

Quelques mois avant son mariage, le 4 janvier 1643, il a 20 ans, il est, à Barbentane, parrain de Paul CHABERT, la marraine étant Jeanne de MANISSI, épouse de François de ROBIN, co-seigneur de Barbentane.

Ouverture de la "Porte Neuve".

En 1645 c'est Paul III qui demande l'ouverture de la Porte Neuve dans les remparts de Barbentane. Cette ouverture devait singulièrement faciliter les mouvements de ses attelages et équipages, surtout si l'on retient l'hypothèse suivant laquelle son écurie donnait sur la rue du Paty.

La chapelle des MONDRAGON.

S'il est une œuvre à laquelle le nom de Paul III doit rester attachée, c'est bien la conception et la réalisation en 1658 de la chapelle et du caveau de famille dans l'église paroissiale.

Dernier des MONDRAGON, il fut aussi le premier à vouloir disposer d'un caveau digne de sa famille. Sans doute fit il reprendre les six ou sept cercueils qui avaient déjà été ensevelis dans l'église, à l'exception de celui de celui du "*Haut et Puissant Seigneur*" Paul d'ALBERT de MONDRAGON, inhumé devant l'autel en 1604. Il semble en effet qu'à l'occasion de travaux sous l'autel les restes d'un homme en armure aient été retrouvés dans les années 1970... Huit ou dix autres défunts furent inhumés ultérieurement, et directement, dans la chapelle.

Désireux de mener son projet à bonne fin, Paul III fit l'acquisition d'une maison attenante à l'église et en angle nord-est. Elle appartenait à la chapellenie Saint Jean-Baptiste qui avait été fondée le 12 août 1477 par testament d'un nommé Colin RAMET (ou Ramel ?)^{15 et 22, pièce C⁵⁵}. Cette maison se prêtait idéalement au souhait de Paul III.

Dans l'inventaire^{19b} des archives personnelles de ce dernier (1694) il existait un document relatif "*...à une cession de droits par Pierre Fontaine en faveur du Sieur de Mondragon pour raison de droits qu'il (Fontaine) avait sur la Chapellenie St Jean Baptiste le 10 mars 1573. (Not. Bijaudy)* et un autre document "*... Quittance de 600 Livres en faveur de Mr de Mondragon pour la Maison de la Chapellenie St Jean Baptiste...*" (Not. P.A. Crozet d'Avignon, du 14 décembre 1661, ce qui suppose un règlement assez différé).

Comme pour faire pardonner l'éviction de Saint Jean-Baptiste par les MONDRAGON, c'est, nous a-t-ont dit, le curé Henri LINSOLAS qui fit placer une statue de ce saint à l'angle extérieur de la chapelle, face au portail du château des ROBIN. Rappelons qu'une "chapellenie" est en charge de célébrer des messes régulières pour une intention précise, dans une église ou à un autel déterminé, et que cela implique le droit pour les prêtres de percevoir les revenus des biens affectés par le donateur à ces messes perpétuelles.

Paul III fit donc construire la chapelle et le caveau des MONDRAGON par un "prix fait" passé chez le notaire Pierre MARTIN^{27 Réf. 422, E 128} en date de mai 1658, mais l'état déliquescents du registre en rend la lecture malheureusement difficile, parfois impossible.

Les premières lignes mentionnent que le seigneur Paul de MISTRAL de MONDRAGON donne "*...à Prix faict la construction d'une Chapelle qu'il veut faire bâtir, joignant l'Eglise paroissiale du dit lieu dans le d'une maison par lui acquise du recteur de la Chapellenie St Jean Baptiste du dit lieu* ».

L'ensemble est de belle dimension avec un dôme très élevé et huit petits vitraux par où tombe une lumière discrète. La forme carrée est marquée dans ses angles par quatre colonnes doriques. Une ouverture donne sur la galerie nord et une autre, légèrement biaisée, permet de voir l'autel. Le nécrologe de la guerre 14-18 occupe un panneau. Le caveau est sous le sol et occuperait, paraît-il, toute la surface de la chapelle.

Dans le "Prix Faict", malgré sa destruction partielle, on relève des précisions concernant les voûtes, soubassements, colonnes doriques, corniche, pierres blanches, armoiries du seigneur, etc... Des dessins ont été fournis à l'entrepreneur, Nicolas LIEUTARD de Graveson, et qui devra s'y conformer. Le paiement total de 150 livres se fait progressivement dans le courant du second semestre de 1658 (mentions marginales).

De nos jours, rien, absolument rien, ne rappelle en ce lieu, le nom des MONDRAGON. Un mystère subsiste : si deux des quatre colonnes doriques sont surmontées de médaillons martelés à la Révolution pour détruire les armoiries, désormais peu reconnaissables, des MONDRAGON, les deux autres nous offrent les profils intacts de deux fiers personnages. Il ne peut s'agir que de MONDRAGON. Mais lesquels ?



- **PAUL III**, lui même, auteur de son vivant de la chapelle ?
- **PAUL II**, son père, personnage assez effacé, mort à 46 ans alors que PAUL III avait quatre ans seulement ?



- **PAUL I^{er}**, son grand père, le célèbre et bouillant Ligueur ?
- **PAUL D'ALBERT DE MONDRAGON**, son arrière grand oncle, redoutable homme de guerre au temps des guerres de religion et fondateur de la branche barbentanaise des MONDRAGON ?

Tous sont enterrés ici même à l'exception du dernier cité ainsi que douze ou quinze autres "MONDRAGON" de moins grande notoriété. Mais sur qui s'est porté le choix iconographique de Paul III ? Sans preuve aucune et fort subjectivement, il est tentant de désigner Paul III lui même et son père.

En 1855 et en 1911, des visites officielles ont été faites dans le caveau²⁸. La visite de 1855, suivant les informations contenues dans une bouteille déposée à cette époque et ouverte en 1911, fut faite en présence de plusieurs membres des familles PUGET et TERRAY. Il était dit que "*les tombes ont été trouvées dans un état qui doit faire supposer une profanation révolutionnaire, ... de nombreux ossements étaient dispersés au sol...*".

Ils furent pieusement regroupés et c'est à cette date que fut remplacée la dalle d'origine par celle mentionnant le nom de Paul François de

PUGET, mort en 1778. Il est probablement l'un des rares, voire le seul, de cette famille, inhumé en ce caveau dont la propriété lui avait échue vers 1730 en même temps que celle de l'ensemble des biens des "MONDRAGON". Mais, si l'on en croît des courriers de Pierre TERRAY au XIX^{ème} siècle il pourrait fort bien s'agir d'une banale erreur de la famille PUGET qui aurait fait mettre cette plaque très tardivement en ayant oublié que les tombes des PUGET se trouvent dans la chapelle d'avant (autel de la Vierge de nos jours, voir l'étude de l'auteur sur les chapelles de l'église de Barbentane disponible en mairie de Barbentane).

En 1911, à l'occasion du mariage de Marie TERRAY avec Monsieur de WARESQUIEL des travaux importants furent faits dans le sanctuaire et le caveau des MONDRAGON fut à nouveau ouvert. Le parchemin placé en 1855 ayant été trouvé en mauvais état, il fut retranscrit et complété par la liste des témoins de cette visite.

L'auberge de Saint-Pierre et Saint-Paul.

En 1663, PAUL III achète l'auberge de Saint-Pierre et Saint-Paul située dans la plaine de Barbentane. Cette acquisition pourrait être, comme nous l'avons vu par ailleurs dans l'histoire de la famille de l'auteur, à l'origine de la venue de son ancêtre Jean-Grégoire MARTIN, très lointain neveu par alliance de Marie de MANTIN, et qui fut initialement un "maître-cuisinier", mais s'imposa bien vite comme bourgeois et notable de Barbentane. Ce sont les PUGET, qui construisaient alors non loin le célèbre château, qui rachetèrent l'auberge en 1686.

Procès pour le bac sur la Durance.

Vers la même époque les trois seigneurs de Barbentane, Paul MISTRAL de MONDRAGON, François de ROBIN et Paul François de PUGET doivent soutenir de rudes et interminables procès contre Chateaurenard et Rognonas au sujet du bac à traile commun sur la Durance. Dans un document du 19 avril 1706, Jean-Grégoire MARTIN, ancêtre direct de l'auteur, apparaît comme "procureur" mandaté par les trois seigneurs (ou leurs héritiers).

M. le comte de Grignan reçu au Planet...

En 1678, le comte de Grignan fut reçu et logé chez Mr de MONDRAGON⁹. L'histoire locale ne nous rapporte pas malheureusement si M. François Adhémar de MONTEIL, comte de Grignan, lieutenant général du roi en Provence, était ce jour là accompagné de son épouse Françoise Marguerite de SEVIGNE. Mr. le comte était en effet, depuis 1669, marié à la fille de la célèbre M^{me} de SEVIGNE et c'est d'ailleurs cette séparation entre la fille et la mère qui valent à la littérature française les fameuses "Lettres".

Ce mariage ne fut d'ailleurs guère une réussite, le comte de Grignan était enclin à un faste coûteux et la comtesse son épouse dut investir toute sa fortune pour combler bien des dettes³⁷.

Et de quelques faits divers...

Le 15 mai 1686 Gaspard de MANTIN, II^{ème} du nom, neveu de Marie de MANTIN, est parrain à Barbentane au mariage d'un Jean MARTIN, natif de Mondragon, avec Marie DEIDIER. Nous n'avons pas trouvé de lien familial avec ce Jean.... mais qui sait ? La marraine

était demoiselle Marie Anne de MONDRAGON, fille de Paul III, et qui deviendra religieuse.

En 1699 la "dame de Mondragon" fait un legs à l'hospice de Barbentane.

"Grands messes" digression sur la précarité de la perpétuité

Dans son testament de 1592, Paul d'ALBERT de MONDRAGON, arrière grand-oncle de Paul III, avait, on s'en souvient peut-être, institué une fondation destinée à faire dire "à perpétuité et à tout jamais Quatre Grand Messes par semaine ... pour l'Honneur de Dieu... et la rémission de ses pêchés...".

Depuis plus de soixante ans le curé de Barbentane et la famille MONDRAGON s'efforcent de tenir l'engagement, mais le temps finit par avoir raison de tout, même de la perpétuité. Une liasse de manuscrits, provenant du "dernier Official" de monseigneur l'archevêque d'Avignon^{21b} nous fait revivre l'aventure de ces "Grands Messes" dont nous livrons ici un bref aperçu.

Les 400 écus, soient 1 200 livres, prévus par Paul devaient avoir un rapport de cinq pour cent, soit soixante livres naturellement sonnantes, par année et devant servir d'émoluments pour les deux cent huit grands-messes annuelles que le curé et ses prêtres devaient dire jusqu'à la fin des temps. Or donc, nous sommes vers 1670, l'accumulation des messes à dire par fondation s'allonge dangereusement : le fort respecté curé GAUDIN, mort en 1609, en avait notamment prévu quelques unes pour le repos de son âme, Paul de MISTRAL, neveu de Paul d'ALBERT s'était cru obligé de faire presque autant que son oncle, bien d'autres figurent sur la liste...

Certes le nombre des prêtres avait crû, ils étaient désormais sept, à se répartir la charge, mais aussi le revenu... L'un des documents nous gratifie d'un véritable cours d'arithmétique monétaire qui démontre qu'avec les 1 200 Livres du seigneur, rapportant 60 livres l'an à 5%, une fois déduits les frais du clerc qui sonne les cloches et dit l'épître, il ne reste que 5 sols, 9 deniers $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{5}$ de denier par messe, soit, chacun l'aura compris, 9 deniers $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{5}$ de denier par prêtre, ce qui laisse supposer que tous officiaient puisque le seigneur Paul d'ALBERT avait précisé qu'il convenait de ne rien donner aux prêtres absents. On remarquera au passage, que son neveu, Paul de MISTRAL, qui avait testé en 1611 avait fait une fondation limitée à deux grands-messes hebdomadaires qui rapportaient chacune et à chaque prêtre 9 sols, $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{20}$ de denier.

Bref, nos prêtres trouvant la charge trop lourde et les "émoluments trop petits", supplient humblement monseigneur l'archevêque d'Avignon de bien vouloir alléger leur peine. Ainsi sera fait ; monseigneur, compatissant, réduit la charge et accepte, autant que nous comprenions bien, certaines fusions d'intentions. Tout allait donc s'arranger...

C'était sans compter avec un autre co-seigneur du lieu, François de ROBIN de Barbentane qui, s'appuyant sur une règle prétendument édictée en 1646, réclame avec véhémence sa grand-messe quotidienne et gratuite, enfin, pour sa commodité et celle de sa famille, il demande que l'on retarde la messe Mondragon... ! L'exaspération est à son comble au presbytère où, le soir à la chandelle, curé et vicaires aux esprits surchauffés, affûtent une défense solidement argumentée ! La dévotion de M. de ROBIN est largement mise en doute et l'on rapporte que, venant à la messe Mondragon, dont l'heure lui convient, il proclame qu'il est "d'une grande bassesse pour lui" de rester hors de la

chapelle des MONDRAGON pour entendre la dite messe alors que cette famille est assise sur les bancs de sa chapelle... Un procès semble bien avoir eu lieu et alors qu'on s'acheminait vers un compromis, M. de ROBIN ayant accepté une messe (payée !) après celle des MONDRAGON, Paul III, jusqu'alors assez patient, jette un peu d'huile sur le feu et fait savoir que sa famille entend retarder ses dévotions !

Les six filles de M. de MONDRAGON

Paul III et Marie de MANTIN n'auront que des filles. Nous avons vu progressivement s'éteindre le caractère guerrier des générations, cette fois s'éteignent même les mâles et la branche des MISTRAL de MONDRAGON, comme on dit, "tombe en quenouille par les filles".

- 1) **Catherine**, baptisée à Barbentane le 10 février 1645, a pour parrain son grand oncle Dominique de MISTRAL de MONDRAGON, seigneur de Crozes et pour marraine Catherine de MEAS, sa grand-mère. A Barbentane, le 26 août 1668, Catherine épouse **Louis de THEZAN-VENASQUE**, marquis de Saint-Gervais, seigneur de Saint-Didier, citoyen d'Avignon, fils de Paul Aldonce I et de Sibille de FORTIA Dans les registres paroissiaux, Catherine est alors dite fille de "Haut et Puissant Seigneur Paul de Mistral de Mondragon".

De cette union naîtront :

- Sibille Gabrielle, née le 10 juin 1670, destin inconnu.
- **Paul Aldonce François**, l'aîné, baptisé à Barbentane le 29 juin 1671. Épouse Marie Françoise Paule de SEYTRES de CAUMONT. Il sera l'héritier universel de sa tante Françoise de MONDRAGON.

- Joseph-Gabriel, dont sa mère, en testant, recommande que soit prises toutes dispositions pour le faire recevoir chevalier de Malte.

Catherine est veuve quand elle teste à Monteux le 17 novembre 1702, faisant héritier universel son fils aîné, qui succéda aux biens de la maison MISTRAL.

- 2) **Jeanne**, dont on ignore la date de naissance. Elle se marie à Barbentane le 10 avril 1673 avec Armand René de PORCELLET, marquis de Maillane¹⁹. L'acte de mariage mentionne bien les ascendants de Armand René et le père de la mariée, mais, surprise, Marie de MANTIN n'est pas citée... ?

De cette union naîtront¹⁷ :

- Paul Joseph marié en 1700 à Anne Françoise de PORCELLET
- François Louis
- N.... autre fils, grand-croix de Malte, commandeur de Lugan.

Jeanne aura quelques problèmes juridiques avec sa sœur puisque l'acte de mariage de Marie de MANTIN que nous avons précédemment cité¹⁹ est en fait un "Extrait" postérieur fait "...pour servir Dame Jeanne de M., femme séparée en biens d'Armand René de PORCELLET, contre Paul Aldonce François de THEZAN," (son beau-frère).

Jeanne meurt à Beaucaire en juin 1720.

- 3) **Magdeleine Marie**, religieuse à Saint-Laurent à Avignon²², doc. A50. Son père avait fait un don de 1 200 livres à cette congrégation en 1672²⁹. Elle était sans doute décédée en 1702, lorsque Catherine fait son testament sans la citer, contrairement à Marie Thérèse et à Marie Anne.

- 4) **Marie Thérèse**, date de naissance inconnue, Clarisse (Avignon)²², doc. A50.

- 5) **Marie Anne**, religieuse carmélite à Arles en 1714 et seule sœur religieuse vivante à cette date⁶². On relève qu'elle est marraine à Barbentane le 15 mai 1686 et que son père fit un don de 300 livres en 1692 à son ordre.
- 6) **Ignace, Enfin un garçon !** Né à Barbentane en 1653 ; hélas pour la lignée, mort jeune !
- 7) **Marie Marguerite**, née à Barbentane en janvier 1655, très certainement morte jeune.
- 8) **Françoise**, dont nous reparlerons plus loin, est née à Barbentane le 16 mai 1659. Elle restera sans alliance et fut la dernière à habiter Barbentane. Dans les archives de la famille PORCELLET^{19b} elle est dite. "héritière et bénéficiaire de Paul III", son père. Elle fit son testament⁶² le 17 juillet 1714, instituant Paul Aldonce François de THEZAN son héritier et fut inhumée en la chapelle familiale de l'église de Barbentane le 04 décembre 1727.

Visite du « château du Planet »

Le long inventaire des biens contenus dans la demeure du Planet fait peu après la mort de Paul nous fournit une excellente description intérieure du cadre de vie des MONDRAGON.

Ils sont donc installés depuis cent cinquante ans dans la maison initialement acquise en 1537 d'un Jean de PANISSE par l'évêque Antoine LASCARIS de TENDE. Par acquisitions et travaux, bien des choses, sans doute, ont été depuis lors modifiées. Nous sommes en août 1694, PAUL III est mort depuis quelques semaines, et nous convions le lecteur à une visite dont nous certifions l'authenticité de chaque détail. Pas moins de trente cinq pièces ("membres") s'offrent à nous !

La salle basse.

En entrant par la salle basse, c'est la tenture de cuir qui fait le tour de la pièce qui attire l'attention ; elle est accrochée à la muraille par des clous et le greffier nous la décrit comme "usée". Nous sommes de toute évidence dans la salle d'accueil qui sert également de grande salle à manger pour le seigneur car on y remarque deux belles tables et pas moins de trente deux chaises garnies de cuir, dont huit sont joliment dites "caquetoires" et sont donc des chaises basses à haut dossier, naturellement réservées aux conversations et bavardages de salon... Dans la grande cheminée, outre une belle bassine de cuivre, trône une paire de "landiers" qui permet de cuire à la broche les meilleurs produits ramenés de la chasse par Paul de MONDRAGON. Les deux fenêtres ont des rideaux de mousseline de trois mètres de haut.

La salle haute.

Il semble qu'elle sert principalement de salon mais fait aussi salle à manger courante. Elle est décorée de tapisseries fort variées provenant de Perse, des Flandres et de "Brégame" (Bergame ?), mais ces dernières sont bien "*usées et trouées*". Six autres tapisseries, hautes de trois mètres, représentent l'histoire d'Abraham. Plusieurs tapis, dont un de Turquie et un de Rhodes, sont au sol et autour des deux belles tables, se répartissent quatre fauteuils et seize chaises dont quatre garnies de "*mouquette*". Dans la cheminée, un landier à pomme, permet le cas échéant, de faire cuire à la broche quelques savoureux rôtis.

Chambres et antichambres.

Douze chambres et antichambres, ces dernières toutes munies d'un lit, sont à disposition de la famille, des invités ou du personnel de rang élevé tel que la dame de compagnie. Naturellement de beaux couvre-

lits et des tapisseries ornent la plupart d'entre elles, mais une seule, celle du seigneur, comporte une "*Chaise de commodité*" garnie de "vache de Roussy". Les lits sont presque tous de deux mètres ou d'un mètre vingt cinq de large.

Malgré la présence de quelques beaux éléments décoratifs, le vocabulaire utilisé par le greffier ne manque pas de laisser transparaître une certaine dérive de la splendeur sans doute passée...

En effet, les tapis et les tentures sont très souvent qualifiés d'usés, de rapiécés.... dans une chambre la tapisserie est même dite "*usée et rongée et la tresse tombant en poudre*" !

L'argenterie des MONDRAGON.

Un petit cabinet retient l'attention par la collection d'argenterie qu'il contient : un service de cinquante quatre pièces (couteaux, cuillères et fourchettes), toutes gravées aux armes des MONDRAGON, mais auquel il manque trois couteaux dont on ignore s'ils furent emportés par un laquais peu scrupuleux ou un invité amateur de souvenirs...

Sucriers, soucoupes, plats et eyguières complètent le service, une bassinoire est rangée, prête pour les grands froids. Quatorze chandeliers à flambeaux en argent fin doivent servir pour les réceptions ou tout simplement pour rejoindre les chambres à la nuit. Nous savons par ailleurs^{9, p.138} que huit d'entre eux furent offerts par la commune à Mr de MONDRAGON en 1678 pour le remercier d'avoir fastueusement reçu en son logis Mr le comte de Grignan. Une paire de mouchette avec estaing est également rangée. L'évaluation de l'argenterie, dans son ensemble, mérite d'être intégralement rapportée :

"... fait peser par le Sieur Pierre Chabert, Bourgeois du dit Barbentane, qu'avons mandé venir dans la Maison et Château avec une Romaine, poids de marc, dont il se servait pour la distribution du foin qu'on expédiait aux troupes du Roi qui étaient en quartier, lequel poids de marc le dit sieur Chabert, nous a déclaré être composé de

seize onces à la livre, si en étant trouvé les couteaux non compris et nous a rapporté cinquante deux livres six onces, la livre composée de seize onces poids de marc comme a été dit ci dessus."

Reprenant notre parcours, nous notons un autre petit cabinet qui contient une impressionnante réserve de draps et tissus de toutes natures. Une horloge "*sonnante*" est dans une galerie proche.

Le cabinet des armes et papiers du seigneur.

Le cabinet des armes et papiers est en fait le bureau de Paul III... Au mur sont accrochés un mousquet, deux pistolets et sept fusils dont un long pour la chasse aux canards. Parfaitement rangées, les archives du seigneur contiennent notamment une cinquantaine de documents dont seule la liste nous est connue grâce aux soins du méticuleux greffier. On y trouve des actes très anciens, preuves de noblesse des MONDRAGON dont un parchemin de Dragonnet daté de 1300.

Figurent également des testaments divers, des actes de propriétés, des quittances, l'acte d'achat de droit de seigneurie sur Barbentane, etc...

Dans un vestibule, prête à servir, est déposée la chaise à porteurs de M^{me} de MONDRAGON, née de MANTIN. Au bout d'une galerie, la chapelle privée de la famille, agréablement décorée de tableaux et tentures. C'est ici que se trouve le célèbre « retable » dit des MONDRAGON, œuvre début XVI^{ème} siècle de l'école italienne d'Avignon actuellement au musée du Petit Palais de cette ville. Cette chapelle ne doit naturellement pas être confondue avec celle aménagée en l'église même.

Les annexes du château.

Nous proposons un détour par les lieux de service. Au grenier bas une réserve importante de seigle et d'avoine ; dans la cave, apparemment de belle taille, vingt trois tonneaux de vin d'une contenance de six à sept "barras" (barra = 50 litres) laissent supposer une importante

consommation, mais le greffier dont les annotations nous permettent cette visite, n'en a relevé que sept remplis de vin de Gréz. Un petit tonneau de marmoisie (vin aigre ?) et un de vinaigre sont déposés dans un coin.

Un alambic est installé non loin du grenier haut et un pétrin dans un petit local à coté de la cuisine. La cuisine mérite désormais notre attention mais nous renonçons à donner l'inventaire exhaustif de l'abondant matériel qu'on y trouve, le lecteur-visiteur pourra se rapporter à la référence^{19b, pièce n°297}. Contentons nous de relever au passage les poissonnières en cuivre, les grils et lèchefrites, les tartières, grumoirs, viradoux et crémais ; trois "poilles" à frire, un "peyroler" (?) et cinq broches, dont deux à oiseaux, avec tourneurs à main.

Les "*valllets*" ont leurs tables à manger.

La vaisselle de tous les jours est en étain et se trouve rangée à la cuisine : des pots de vin en estaing fin, onze douzaine d'assiettes et plus de cinquante plats divers !

Trois ou quatre domestiques, dont un laquais, logent dans de petites chambres non loin des greniers. D'autres, pensons-nous, logent dans les maisons attenantes du quartier.

La visite de l'écurie laisse une impression de fin de règne...

Un corps de carrosse et trois chevaux seulement, Mme de MANTIN avouant avoir vendu récemment le quatrième... il semble qu'elle se suffise désormais de sa calèche personnelle, dont le cocher, Jean LAUTIER, dispose d'un recoin avec un grabat. Un mulet et un chariot sont là pour les besoins du service.

Devant l'écurie, une basse-cour. Au jardin, vingt cinq vieux orangers et citronniers, sont dans des grands vases, mais ils ont beaucoup souffert du rigoureux hiver 1693/1694. Au bas du jardin, l'orangerie.

Propriétés de rapport.

Paul III était également propriétaire près de la Fontaine d'un jardin et d'un moulin à eau pour le blé, arrenté à Simon ESPERANDIEU ; il avait également un moulin à huile aux faubourgs (lieu dit « Mogador » au n°9 ave Bertherigues) et d'innombrables terres diverses à Barbentane dont la liste précise nous est donnée par l'inventaire et parmi lesquelles nous relevons :

- Une grange dite "Sérignan" et des terres au Clos des Iles.
- Des terres, vignes et vergers, en Courtine, aux Espidègles ; à Pierredouneou, à la Bassete, à Pendieu, aux Brassières, au Bousquet....

Il possédait aussi, encore en 1694, quelques terres au lieu de Mondragon, près d'Orange, fief d'origine ; il y avait même, à cette date, quelques meubles au château, bien en ruines, du dit lieu, mais il est précisé que Paul III n'y fit "*jamais sa résidence*".

Mort de Paul III, dernier seigneur de Mondragon

Dans son "château" au Planet de Barbentane, Paul III, dernier seigneur de Mondragon, s'éteignit il y a trois siècles, le 7 juillet 1694 et il fût inhumé dans la chapelle familiale de l'église.

Avec lui s'éteignaient définitivement les seigneurs de Mondragon, même si son gendre Paul Aldonce François de THEZAN se pare encore parfois du titre.

M^{me} de MANTIN, veuve de Paul, le jour où le greffier vint faire l'inventaire des biens de son défunt mari, le 31 août 1694, tint à préciser qu'il y avait 40 louis d'or et 20 écus blancs en son cabinet,

mais qu'ils furent utilisés pour les frais funéraires, l'entretien de la maison au moment des condoléances et le règlement de dettes aux domestiques.

Françoise, dernière MONDRAGON à Barbentane

Françoise, âgée de trente cinq ans, sans alliance, habite avec sa mère le "château" des Mondragon à Barbentane. Elle se trouve être l'héritière principale mais elle... : *".....appréhende que l'héritage de feu son père ne lui soit trop onéreux..."* et fait mander un greffier de la viguerie de Tarascon qui se présente "au château" le 31 Août 1694.

Il s'agit de dresser un Inventaire très précis de tous les biens du défunt afin d'examiner dans quelle mesure Catherine et Jeanne pourraient participer à la charge. Les trois sœurs sont présentes ainsi que Marie de MANTIN. Il faudra 6 jours au greffier pour mener la tâche à bien ! Ce document remarquable a été retrouvé. Il nous a permis de donner une description de l'intérieur.

Françoise sera la dernière du nom habitant Barbentane. Sa mère, Marie de MANTIN, est probablement morte peu après 1701, et ses sœurs, mariées ou en religion, se sont éloignées. Comme en témoignent de nombreux actes, Françoise, femme de tête, gère au mieux les biens de famille, arrente des terres, vend des produits agricoles, reçoit des legs, fait des dons, notamment à l'hôpital de Barbentane.

Il y a encore quelques brillantes réceptions du temps de Françoise, puisque en 1707, elle loge "*au Planet, en sa Maison*", Mr de MONGON, lieutenant général des armées qui vinrent camper à Barbentane au retour des combats de Toulon.

Mais les années passent, et, le 12 décembre 1711, Françoise commence à "passer la main" à son cher neveu Paul Aldonce François de THEZAN, marquis de Venasque, auquel elle porte "*grande estime et amitié*" et, par devant le notaire VOULAND, elle lui fait une donation du vivant de 20 000 livres, sous contrainte d'avoir en retour une pension de 1 000 livres annuelles. Françoise se réserve d'habiter un "*...quartier de la Maison ou Château de la succession de père....*" ainsi que "*..., vaisselle d'argent, linges et coffres que feu Marie de Mantin, sa mère lui a légués*". L'acte est "*fait et publié en le Château de la dite Dame, témoins présents Florent (Berge ?), Maire d'Eyragues et Sieur Jean-Louis Martin, Procureur Juridictionnel du lieu de Barbentane*" (ancêtre direct de l'auteur).

Le 17 juillet 1714, "*en parfaite santé*", Françoise testait chez le marquis de Caumont (paroisse Saint-Agricol), famille de l'épouse de Paul Aldonce François, confirmant le marquis de Venasque, son neveu, comme héritier universel. Le 4 décembre 1727, conformément à son souhait, elle était inhumée à Barbentane "*sans aucune pompe*" en la chapelle des Mondragon, "*sépulture de son père et de sa mère*".

Ainsi disparaissait la dernière MONDRAGON de Barbentane...

Les PUGET, acquéreurs de tous les biens « Mondragon »

Paul Aldonce François ne semble pas avoir porté un grand intérêt ni au lieu de Barbentane, ni aux biens des Mondragon.

Son épouse, Marie Françoise Paule de SEYTRES de CAUMONT et lui-même privilégiaient leur demeure de Saint-Didier de Vaucluse.

Ils ne vont donc pas tarder à se débarrasser d'un héritage encombrant.

Le cadastre de Barbentane de 1718 précise que l'ensemble des biens Mondragon (terres et maisons) "*.... sert à Mr de Puget....*" avec lequel Paul Aldonce François a dû passer accord du vivant de Françoise qui n'occupait plus que la maison principale.

Les archives du château font état de l'acquisition définitive de tous les biens Mondragon sis à Barbentane par Paul François de PUGET. En effet, c'est par un acte passé chez le notaire GONDAREAU (Avignon) le 16 septembre 1732, le marquis de THEZAN-VANASQUE lui cédait le tout pour la somme de 100 000 livres...

Afin de rassurer son acquéreur, le marquis remet peu après (14 mars 1733) un recueil résumant tous les actes qui prouvent qu'il est bien le seul et légitime propriétaire.

Au cadastre de 1740, tout l'ensemble immobilier (Le Planet, la rue Croix Rouge) figure dans les biens nobles des PUGET et les mentions marginales relevées sur les cadastres de 1718 et 1732 montrent que ces derniers s'en dessaisiront dans les décennies suivantes.

Fait à Barbentane en juin 2017

Denis Martin